

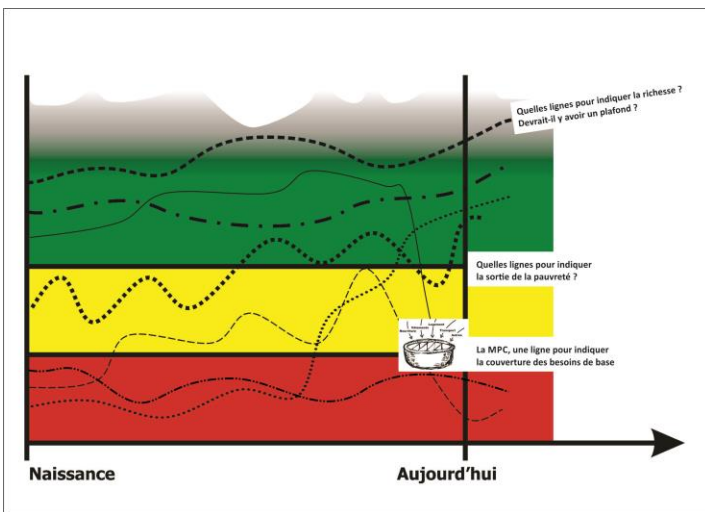
Données complémentaires à la MPC

Les lignes de la pauvreté et de la richesse : quels repères vers plus d'égalité ?

Si la Mesure du panier de consommation (MPC) fournit un repère pour suivre les situations de pauvreté du point de vue de la couverture des besoins de base, elle n'indique pas à partir de quel revenu on sort de la pauvreté.

De même on doit pouvoir se situer collectivement par rapport à l'ensemble des revenus. Et on peut se demander à partir de quand on est « riche », voire trop riche.

Il n'y a pas de consensus au Québec sur ces autres lignes, par ailleurs nécessaires pour apercevoir l'ensemble de la société et « tendre vers un Québec sans pauvreté ». À défaut de tels consensus, voici des repères.



À propos de la sortie de la pauvreté

Le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) publie dans son État de situation annuel une série de figures permettant d'évaluer diverses situations, appelées « seuils implicites » par rapport à des lignes de référence. La figure ci-contre¹ en donne un exemple par rapport à trois mesures de référence (voir la fiche sur la MPC) pour les personnes seules de moins de 53 ans au Québec, en 2013 :

- la MPC pour Montréal (17 246 \$)
- la MFR-50 après impôt (18 499 \$)
- et, pour la première fois dans l'État de situation 2013, la MFR-60 après impôt (22 199 \$), un indicateur à suivre pour la sortie de la pauvreté ?

À propos de nous toutes et tous

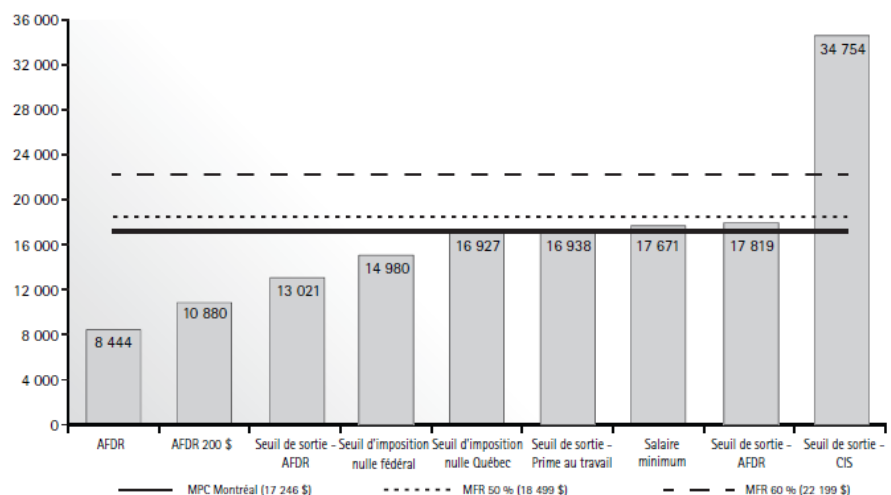
Le Québec Chiffres en main publié par l'Institut de la Statistique du Québec fournit d'autres repères utiles².

On y apprend qu'en 2012, le revenu disponible des ménages par habitant au Québec était de 26 347 \$. Autrement dit, c'est le revenu qu'obtiendrait chaque personne si tout le revenu disponible (213 G\$) de cette année-là avait été distribué également entre toutes les personnes, jeunes ou vieilles, peu importe leur situation. Ce repère nous donne une idée à la fois des possibilités et des limites, dans la société québécoise, pour la redistribution des revenus. En 2011, le revenu disponible moyen des ménages d'une personne était de 29 306 \$, de 44 645 \$ pour les familles monoparentales, de 60 113 \$ pour les couples et de 87 211 \$ pour les couples avec enfants. En 2011, le revenu d'emploi moyen des hommes travaillant à temps plein était de 57 213 \$ et celui des femmes de 43 061 \$. Cette année-là, 15 % des ménages vivaient sous le seuil déterminé par la MFR-50. Les taux auraient été nécessairement encore plus élevés si on avait utilisé la MFR-60. Il y a là une démonstration implicite de l'importance de porter attention au 20 %, ou cinquième, le plus pauvre dans la population.

Ces données posent la question du type d'écart acceptable entre les plus riches et les plus pauvres si on veut s'assurer que les besoins de base de tout le monde soient couverts.

FIGURE 14

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, PERSONNES SEULES AYANT MOINS DE 53 ANS, QUÉBEC, 2013



Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.
AFDR 200 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail autorisé de 200 \$.
PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.
CIS : Crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé en 2011 le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).
Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur en juillet 2013. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.
Transferts, le cas échéant : prestation d'aide financière de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour le revenu de travail, crédit d'impôt pour la solidarité, allocation-logement, crédit TPS.

Source : MESS – Direction des politiques de prestations ; compilation du CEPE.

¹ Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE), *La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec : État de situation 2013*. Québec, p. 33 (parmi les pages 21-45). Voir http://www.cepe.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_Etat_Situation_2013.pdf.

² Institut de la statistique du Québec. (2014). *Le Québec chiffres en main. Édition 2014*. Québec, pages 28, 45, 47. Voir http://www.stat.gouv.qc.ca/quebec-chiffre-main/pdf/qcm2014_fr.pdf.

D'autres tableaux publiés par le CEPE dans son état de situation 2013 permettent de situer l'ensemble des ménages du Québec, du cinquième le plus pauvre au cinquième le plus riche de la population. Ils nous donnent la mesure des écarts existants dans la population, lesquels sont continuent d'être moindres que dans les autres provinces canadiennes et plus élevés que dans les pays scandinaves. On y voit les personnes seules s'en tirer moins bien que les ménages de plus d'une personne. On y apprend que les familles de deux personnes et plus du cinquième le plus pauvre de la population avaient en 2011 un revenu disponible moyen de 28 000 \$ alors que celui-ci était de 133 200 \$ pour celles du cinquième le plus riche. Si on compare l'évolution de cette distribution depuis 1990, on observe que les écarts ont augmenté entre les revenus du cinquième le plus pauvre et ceux du cinquième le plus riche : « Pour les personnes seules, le quintile le plus pauvre a fait du surplace par rapport aux quintiles supérieurs, dont le pouvoir d'achat a progressé. Pour les familles de deux personnes ou plus, le pouvoir d'achat a fortement progressé, surtout chez les plus aisées.»³

Et qu'en est-il de lignes pour situer l'aisance et la richesse ?

Si maintenant, on s'intéresse au centième le plus riche de la population, on peut voir que c'est là que s'est passé le principal de la concentration de la richesse. Deux figures publiées par l'IRIS en 2013 dans une note socio-économique sur les inégalités et le 1% le plus riche au Québec⁴ sont particulièrement instructives à cet égard.

La première figure nous fournit une ligne, celle à partir de laquelle on entre dans le 1 % le plus riche avant impôts. «En 2010, il fallait donc avoir des revenus de marché de 178 000 \$ pour faire partie du 1 % des individus les plus fortunés. En 1982, il suffisait de 135 190 \$ de revenu annuel pour faire partie du même groupe. Cela signifie que de 1982 à 2010, le montant de ce seuil a augmenté de 32 % en dollars constants (et de 184 % en dollars courants).»

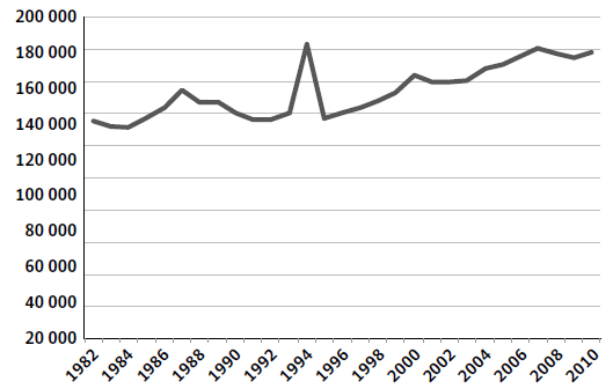
La seconde figure nous montre l'augmentation importante du revenu moyen après impôt de ce 1 % le plus riche entre 1982 et 2010, en dollars constants, autrement dit en pouvoir d'achat. Ceci alors que le pouvoir d'achat des 99 % restants a littéralement stagné : «En 2010, les 1 % qui gagnaient le plus disposaient d'un revenu moyen après impôt de 256 700 \$, alors qu'en 1982, leurs revenus étaient de 138 208 \$ en dollars constants de 2010. Cette évolution correspond à une augmentation de leurs revenus moyens de 86 % en dollars constants (et de 300 % en dollars courants) en un peu moins de 30 ans. Cette importante croissance de revenu se retrouve-t-elle également dans le reste de la société ? Le graphique 4 compare l'évolution des revenus moyens après impôt des 1 % ayant les plus hauts revenus à ceux des 99 % restants. Le graphique est très clair : alors que le centile ayant les revenus les plus élevés voyait ses revenus croître de manière imposante (86 %) entre 1982 et 2010, le revenu moyen du reste de la population passait de 25 658 \$ à 28 800 \$, soit une hausse de seulement 12 % en dollars constants. Il est intéressant de noter que si l'on ne tient pas compte de l'impôt et des transferts, les revenus des 99 % ont diminué de 2 % entre 1982 et 2010, tandis que ceux du centile supérieur ont augmenté de 271 %.»

Par ailleurs le taux effectif d'imposition de ce centième le plus riche est passé de 35,7 % en 1982 à 30,5 % en 2010, cette réduction s'étant accélérée depuis 1998.

À partir de là, la question des choix collectifs est posée. Et on peut se rappeler le second principe de la proposition de loi citoyenne pour l'élimination de la pauvreté de 2000 : « [...] l'amélioration du revenu du cinquième le plus pauvre de la population prime sur l'amélioration du revenu du cinquième le plus riche »⁵. A fortiori sur celle du centième le plus riche.

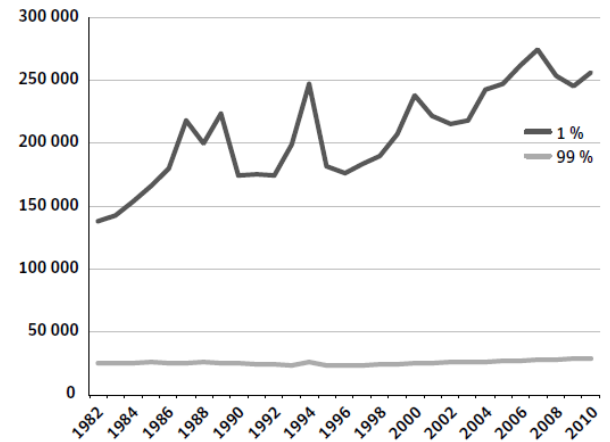
Vivian Labrie, 9 septembre 2014, document préparé pour le Collectif pour un Québec sans pauvreté

GRAPHIQUE 2 Seuil d'entrée dans le centile des plus hauts revenus de marché incluant les gains en capitaux, Québec, 1982–2010 (en dollars constants de 2010)



Source : Statistique Canada, Tableau CANSIM 204-0002, calcul des auteur-e-s.

GRAPHIQUE 4 Revenu moyen et gains en capital après impôt et transferts, Québec, 1982–2010 (en dollars constants de 2010)



Source : Statistique Canada, Tableau CANSIM 204-0002, calcul des auteur-e-s.

³ CEPE, *op. cit.*, voir entre autres les tableaux 22 et 23 et la citation en pages 57, 58 et 59.

⁴ Posca, J., et Tremblay-Pépin, S. (2013). *Note socio-économique. Les inégalités : le 1 % au Québec*. Montréal: Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), figures en p. 3 et citations en pages 3, 4 et 5. Voir <http://iris-recherche.gc.ca/wp-content/uploads/2014/06/Note-1pourcent-WEB.pdf>.

⁵ Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté. (2000). *Proposition pour une loi sur l'élimination de la pauvreté*. Québec: Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté, article 5. Voir <http://pauvrete.gc.ca/IMG/pdf/prop0420.pdf>.